

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 MAI 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

**REVISION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2023**

Fixe la redevance assainissement pour l'année 2023 à 1.10 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée assortie d'un minimum de facturation de 40 m<sup>3</sup> pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Le minimum évoluera dans les mêmes proportions que le prix du m<sup>3</sup>. En cas d'arrivée ou de départ, seul ce minimum sera proratisé.

**PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)**

Fixe la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 2 500 €. par logement à compter du 1er janvier 2023.

**TAXE D'AMENAGEMENT**

Maintient sans changement les taux votés depuis 2015 :

- . zones UF et AUF des Grandes Terres un taux de 1 %.
- . zones d'activités UF à Pralong et La Plagne un taux de 2 %
- . sur le reste de la Commune un taux de 2.5 %.

**TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Modifie à compter du 15 juillet 2022 face à l'évolution de l'inflation, le montant de la participation des parents comme suit :

- un forfait annuel de 273 € facturé 27.30 € par mois sur l'année scolaire
- un demi-forfait annuel de 158 € facturé 15.80 € par mois sur l'année scolaire pour l'accueil matin ou soir.
- un tarif pour l'accueil non régulier à 1.40 € l'utilisation du service pour l'accueil matin, ou soir.

Inscrit les crédits au budget principal de la Commune.

**TARIFS DROITS DE PLACE MARCHES – FOIRES ET BORNES ELECTRIQUES**

Fixe les tarifs comme suit à compter du 1er juillet 2022 :

\* FOIRES ET MARCHES :

- par banc ..... = 0.50 € le ml
- Camion/remorque magasin (< 3T.500) ..... = 0.80 € le ml
- Camion Food truck, Pizzas, Crêpes avec utilisation électricité = 10.00 € / jour
- Une réduction de 50 % est consentie aux abonnés, payable par trimestre d'avance.
- Forfait camions outillage et articles ménagers ..... = 55.00 €

\* FETES FORAINES

- par jour de travail..... 0.55 €/m<sup>2</sup>
- avec un minimum de ..... 20.00 €

Il est précisé que pour la fête patronale, il sera décompté au total 2 jours de travail.

\* BORNES ELECTRIQUES PL. DE L'HOTEL DE VILLE/PL. DU REVARIN

- par journée d'utilisation..... 3.00 €.

**EMPRUNT DE 250 000 €**

Décide de contracter auprès de la banque Crédit Agricole un emprunt de deux cent cinquante mille euros sur 20 ans destiné à financer des travaux d'investissement.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

### **MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023**

Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de Commune de SAINT GERMAIN LAVAL et pour le budget du CCAS à compter du 1er janvier 2023.

### **DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

- Décision du 10 mai 2022 : Signature d'un bail dérogatoire avec l'Association Le Cheval Blanc : Location Maison à Colombages 2 Rue Robert Lugnier.

- Décision du 17 mai 2022 : Travaux d'aménagement d'une Maison des Associations : choix des offres.

Elles n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

### **ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 19 JUIN 2022**

Préparation du Bureau de vote

### **JURES D'ASSISES**

Conformément à la circulaire préfectorale du 27/04/2022, il a été procédé au tirage d'un juré d'assise, soit trois noms, pour la Commune de ST GERMAIN LAVAL.